CAISSE
DE
**CREDIT MUNICIPAL**
DE
**DIJON**
**(Côte-d'Or)**

# EXTRAIT

**du Registre des délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon**

**Séance du 04 octobre 2023**

**Président** : **M. DESEILLE François**

**Membres présents :** M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M BORDAT Pierre - M DAVID Bruno - M SAVONNET Bernard

**Membres excusés :** M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M MAGLICA Georges ayant donné pouvoir M. SAVONNET Bernard – M CHEVALIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BORDAT Pierre

## *Objet de la délibération*

**1. 2. 4. Désignation des membres siégeant au Comité d'engagement et de suivi de la Trésorerie**

Un comité d'engagement a été mis en place au sein du Crédit Municipal de Dijon, sur décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 25 mars 2005, pour instruire les dossiers ne relevant pas de la délégation des Directeurs d'agence et pour instruire les dossiers "hors normes".

Lors de sa séance du 27 octobre 2020, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a élargi les compétences du comité d'engagement au suivi de la trésorerie et l'a transformé en comité d'engagement et de suivi de la trésorerie afin de permettre une meilleure réactivité dans le choix de placement et pour garantir un suivi régulier des risques.

Les compétences du comité d'engagement et de suivi de la trésorerie sont aujourd'hui les suivantes :

| | |
|---|---|
| Prêts établissements publics | Accord sur les prêts (sans limite de montant) |
| Prêts sur gages | Accord sur les prêts d'un montant de 15 001 € à 30 000 € par prêt ou par encours cumulé |
| Placements de trésorerie (souscription de parts sociales) | Accord après présentation des placements par le Directeur Général |
| Suivi de la trésorerie | Réunion semestrielle de suivi |

Dans un souci de cohérence et d'efficience dans l'organisation du travail, en lien avec la délibération proposée à l'ordre du jour concernant le schéma délégataire, il est proposé de modifier le seuil d'intervention du Comité d'engagement et de suivi de la Trésorerie en matière de prêts sur gages comme suit :

| | |
|---|---|
| Prêts sur gages | Accord des prêts d'un montant de 20 001 € à 50 000 € par prêt ou par encours cumulé |

Le comité d'engagement est composé :

- Du Directeur Général
- Du Directeur des Risques et du Juridique
- D'un administrateur
- D'un administrateur suppléant

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance :

- De modifier le seuil d'intervention du Comité d'engagement et de suivi de la Trésorerie en matière de prêts sur gages comme proposé ;
- de fixer la composition du Comité d'engagement comme proposée ci-dessus et de désigner un administrateur et un administrateur suppléant pour siéger au Comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a, à l'unanimité :

- Modifié le seuil d'intervention du Comité d'engagement et de suivi de la Trésorerie en matière de prêts sur gages comme proposé,
- Fixé la composition du Comité d'engagement comme proposée ci-dessus,
- Désigné M BERTHIER Christophe comme administrateur titulaire et M BORDAT Pierre comme administrateur suppléant pour siéger au Comité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 10 OCT. 2023